

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024

Del2024-12-43

Date de la convocation : 5 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le treize, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - COUTURIER A. – DUINAT J. – JURINE T. – REBOUX A.– RICO S. –VERCHERAND P. – VIAL F.– BARROUX V. – MOREL P. - TRICAUD M.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Messieurs PALLUAT DE BESSET D. – THIVOLET D.

ABSENT : Monsieur DE OLIVEIRA F.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur PONVIANNE Gilles

OBJET : AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un city-stade, entre le terrain de foot et le terrain de tennis. Le montant des travaux s'élève à 40 014.50 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention au titre de la DETR pour aider aux travaux d'aménagement de ce terrain multisports.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention au titre de la DETR pour aider aux travaux d'aménagement et d'installation d'un terrain multisports ;
- Charge Monsieur le Maire de constituer le dossier ;
- L'autorise à signer toutes les pièces y afférant.

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 13 décembre 2024

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE



Le secrétaire de séance,
Gilles PONVIANNE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202210-20241213-DEL2024-12-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024